

DOSSIER DE CANDIDATURE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI D' INTENTION) DE L' UNITE HYDROGRAPHIQUE IF5 (JUINE / ESSONNE / ECOLE)

Pièce A : Fiche de synthèse

Affaire n° : 19-170-01

Version	Date	Rédigé par	Vérifié par
0.7	02/07/2020	M. DELBEC / CD91	M. DELBEC / CD91

Remarques

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DU PAPI D'INTENTION	3
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE	3
1.2. ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LES RISQUES D'INONDATIONS	5
1.3. STRATÉGIE LOCALE ET PROGRAMME D' ACTIONS DU PAPI D'INTENTION.....	6

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration n° 1 – Présentation du territoire de l'Unité Hydrographique IF5 (Juine-Essonne-Ecole).....	4
---	---

1. SYNTHÈSE DU PAPI D'INTENTION

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Le territoire du présent PAPI d'intention correspond à l'unité hydrographique **Juine-Essonne-Ecole**, codifiée **IF5** dans le cadre du SDAGE Seine-Normandie. Il s'étend sur une surface d'environ 2.335 km² et se répartit sur quatre départements : le Loiret (45), l'Essonne (91), la Seine-et-Marne (77) et dans une moindre mesure l'Eure-et-Loir (28).

Du point de vue hydrographique, ce territoire s'articule autour de **deux affluents rive gauche de la Seine** :

- **l'École**, qui draine un bassin versant d'environ 375 km², sur un linéaire d'environ 34 km, et qui conflue avec le fleuve sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Boissise-le-Roi ;
- **l'Essonne**, qui draine un bassin versant de l'ordre de 1 945 km², sur un linéaire d'environ 180 km (intégrant l'Œuf et la Rimarde en amont, et son principal affluent **la Juine**, dans sa partie occidentale). Il conflue avec la Seine sur la commune de Corbeil-Essonnes.

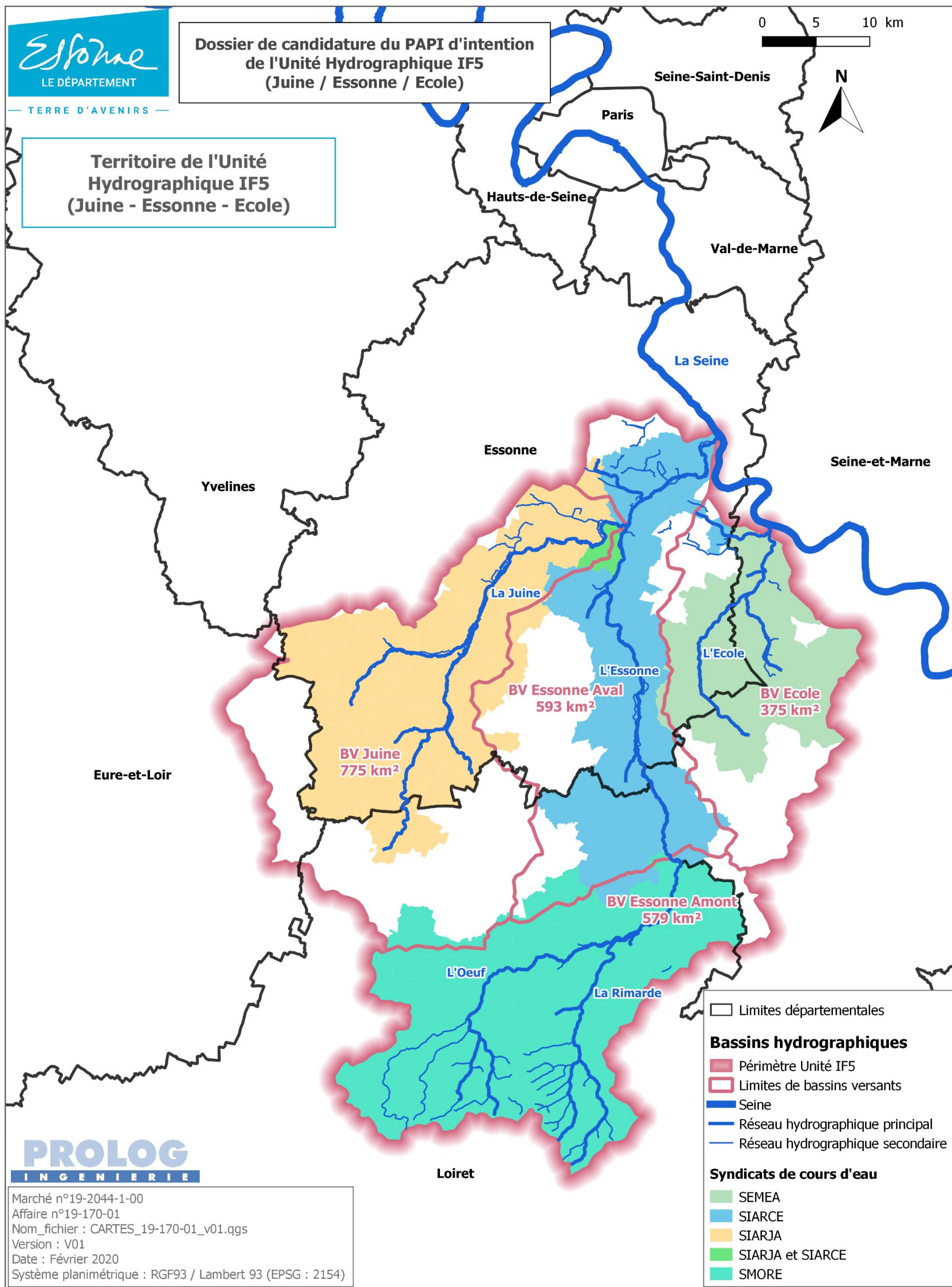
Ce territoire concerne **229 communes** (intégralement ou partiellement) pour une population de **327 230 habitants** (Source : INSEE 2015, données carroyées, population comprise strictement dans les bassins versants). Les intercommunalités sont nombreuses sur le territoire : on recense en effet 5 Communautés d'Agglomération et 13 Communautés de Communes (deux d'entre elles ne concernent cependant qu'une infime partie du territoire).

En termes de gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation, quatre syndicats exercent « historiquement » la compétence GEMAPI sur une large partie du territoire :

- le **SMORE** (Syndicat Mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne), sur la partie amont du bassin versant de l'Essonne ;
- le **SIARJA** (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents), sur le bassin versant de la Juine ;
- le **SIARCE** (Syndicat intercommunal d'aménagement des rivières et du cycle de l'eau), sur le bassin versant médian et aval de l'Essonne ;
- le **SEMEA** (Syndicat des bassins versants de l'École, de la Mare-aux-Evées et Affluents), sur le bassin versant de l'École.

Ces différentes structures portent depuis longtemps différentes actions en matière de connaissance et de gestion des risques d'inondation ou encore de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques sur leur territoire.

Illustration n° 1 – Présentation du territoire de l'Unité Hydrographique IF5 (Juine-Essonne-Ecole)



1.2. ETAT DES CONNAISSANCES SUR LES RISQUES D'INONDATIONS

L'unité hydrographique IF5 est exposée aux **risques d'inondations** liés à différents phénomènes naturels et aléatoires :

- **débordement des cours d'eau** sur la vallée de l'Essonne, ainsi que le cours de l'Œuf et de la Rimarde en amont et également sur la vallée de l'Ecole ;
- **ruissellement** en zones rurale et urbaine sur les bassins versants de la Juine, de l'Essonne amont et médiane, et de l'Ecole ;
- remontée de nappe et débordements des réseaux d'assainissement, de manière plus localisée.

Parmi les événements les plus connus et documentés sur le territoire, on peut citer les crues d'avril 1983, janvier 1988, mars et décembre 2001, février 2002, et plus récemment mai-juin 2016.

Ces phénomènes sont donc connus et ont été pour certains largement étudiés et pris en compte par les acteurs locaux :

- le SIARCE a porté entre 2006 et 2012 un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations, à l'origine de plusieurs études ayant permis de mieux comprendre le fonctionnement du bassin versant global de l'Essonne en réponse à des épisodes hydrométéorologiques intenses ;
- les autres syndicats, SMORE, SIARJA et SEMEA, ont engagé des études destinées à mieux connaître les phénomènes auxquels ils sont exposés de manière à élaborer des programmes de travaux à double vocation hydraulique et écologique ;
- les services de l'Etat ont élaboré et approuvé un Plan de Prévention des Risques d'Inondations sur la vallée de l'Essonne (sur les 35 communes situées dans la partie médiane et aval du bassin versant), permettant ainsi de mieux intégrer le risque dans les décisions d'urbanisme sur ces communes.

Le territoire de l'unité hydrographique IF5, comme les bassins versants voisins, a connu en mai et juin 2016, des crues exceptionnelles, tant par leur ampleur, leur durée et la période à laquelle elles sont survenues en fin de printemps. Sur l'Essonne, il s'agit en particulier de la plus forte crue jamais enregistrée sur le bassin versant et elle a été d'une ampleur supérieure à tous les scénarios étudiés jusqu'alors, notamment dans le cadre du PAPI de l'Essonne de 2006-2012. L'Ecole et ses principaux affluents ont également été très réactifs à ces précipitations et plusieurs communes ont dû faire face à d'importantes inondations provoquées par des débordements de cours d'eau, des remontées de nappes et des coulées boueuses.

Ces données restent à fiabiliser et à confirmer, mais on estime en première approche le bilan de ces crues de mai-juin 2016 :

- à environ 400 habitations touchées sur le bassin de l'Essonne, 300 sur le bassin versant de l'Ecole ;

PROLOG INGENIERIE

*Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention) de l'Unité Hydrographique IF5
(Juine - Essonne - Ecole)*

- Pièce C : Rapport de présentation du PAPI d'intention -

R_19-170-01_PAPI-IF5_A_v07.docx

Juillet 2020

- de nombreuses routes départementales et communales coupées ;
- quelques enjeux sensibles exposés (postes de transformation électrique, stations de pompage pour l'alimentation en eau potable, usines de traitement des eaux usées) ;
- des activités économiques perturbées et des commerces exposés sur l'ensemble du territoire.

1.3. STRATEGIE LOCALE ET PROGRAMME D' ACTIONS DU PAPI D' INTENTION

Ainsi, suite à ces événements exceptionnels de mai-juin 2016, le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, Michel CADOT, a missionné le 4 avril 2018 un Préfet délégué, Jean-Luc COMBE, pour accompagner les acteurs de l'unité hydrographique Juine-Essonne-Ecole dans la mise en œuvre d'un programme d'actions renforcé.

Le 22 juin 2018, le Préfet Jean-Luc COMBE a souhaité la mise en place d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention. En absence de consensus sur le porteur de ce PAPI, **le Conseil Départemental de l'Essonne s'est proposé d'être facilitateur territorial en assurant le rôle d'animateur de la démarche.**

L'objectif de la démarche et du programme est de disposer **d'une stratégie globale coordonnée à l'échelle de l'unité hydrographique**, mettant en cohérence les programmes et outils développés localement (tels que les Contrats Territoriaux Eau et Climat).

Le Conseil Départemental de l'Essonne, aux côtés de l'ensemble des parties prenantes, a formalisé ainsi un programme d'actions pour les trois ans et demi à venir (mi 2020 à fin 2023), et ce conformément au cahier des charges des PAPI 3ème génération, du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Les actions définies permettront d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire et de préfigurer des actions de restauration de zones d'expansion de crue et de limitation des phénomènes de ruissellement. Des opérations de sensibilisation ainsi que des diagnostics de vulnérabilité de secteurs vulnérables sont aussi programmés.

Le programme du PAPI d'intention de l'unité hydrographique IF5 porte au final sur **57 actions et sur un montant global de 3 260 835 €**, répartis selon les 7 axes du cahier des charges PAPI, ainsi que sur un axe transversal relatif au pilotage et la coordination.

La démarche est portée par le Conseil Départemental de l'Essonne en coordination avec les acteurs compétents sur le territoire de l'unité hydrographique IF5.